



Ecole de plongée du
pays de Quimperlé
Inscrite à la F.F.E.S.S.M
sous le N°03.29.181
Agrément Ministère des
Sports N°29.S.1019,
association loi 1901

Inscription « Jeunes plongeurs » saison 2017 – 2018

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>

Photo
à coller

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel. : Mail :

Date de naissance :

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? Oui / Non

Autres allergies ?

Niveau de plongée :

Aucun Bronze Argent Or N1

Personne responsable du jeune

Nom.....

Prénom.....

☎.....

N°Licence.....

Seuls seront acceptés en séance les enfants accompagnés de leur représentant légal membre du club et désigné par écrit sur le formulaire ci-joint.

Le représentant légal doit rester disponible, prêt à prendre le relais du moniteur si celui-ci doit s'occuper plus particulièrement d'un autre enfant ou aller chercher du matériel. Dans ce cas l'enfant peut nager en surface **mais ne doit pas faire d'apnée.**

Les enfants sont sous la responsabilité exclusive de leur représentant légal avant le début du cours et dès qu'ils sortent de la séance encadrée par le moniteur.

Tarifs

Souhaitez-vous un justificatif de paiement ? Oui / Non

Adhésion KAS jeunes plongeurs 55 €

Licence FFESSM « -12 ans » 11 €

Licence FFESSM « 12 -16 ans » 25 €

Assurance complémentaire optionnelle FFESSM

Loisir 1 : 20 € / Loisir 2 : 25 € / Loisir 3 : 42 € / piscine : 11 €

Loisir 1 Top : 39 € / Loisir 2 Top : 50 € / Loisir 3 Top : 83 €

TOTAL :

Pièces à fournir avec votre dossier

- Fiche d'inscription complétée + Certificat médical¹
- 1 Photo d'identité (obligatoire si 1^{ère} inscription)
- Règlement⁴ (chèque, espèces, chèque vacances)

Autorisation parentale pour les mineurs **Règlement intérieur**

Je soussigné(e)
Autorise mon fils (ma fille) à pratiquer la plongée sous-marine au club KAS, et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur³.

En mon absence, j'autorise M./Mme

à prendre en charge mon fils/ma fille

Fait à : Le :

Signature du représentant légal

Signature du jeune plongeur

¹-Le certificat médical doit être délivré par un médecin fédéral, ou par un médecin diplômé en médecine subaquatique pour les plongeurs de moins de 14 ans sauf pour les 12/13 ans titulaires du N1 (selon le modèle FFESSM). Médecin généraliste pour les 12/13 ans de Niveau 1 et pour les + de 14 ans.

²-La cotisation comprend : la délivrance du carnet et passeport de plongées FFESSM, le prêt du matériel, les plongées du bord, et si formation validée la carte FFESSM/CMAS. ³-Consultable en ligne sur le blog du club ou au local du bel air. ⁴Possibilités de régler en plusieurs fois.